



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Saint Denis, le 1er septembre 2017

Trésorerie de Saint Denis

Municipale et Amendes

4 Rue Amiral Lacaze – CS 41008

97744 Saint Denis Cedex 9

Téléphone : 02.62.94.00.10

MÉL. : t104013@dgfip.finances.gouv.fr

NOTE DE SERVICE N° 1/2017

OBJET : délégations de pouvoir et de signature.

Suite aux mouvements de personnel intervenus au 1^{er} septembre 2017 à la trésorerie de Saint-Denis Municipale et Amendes, je vous informe que les délégations de pouvoir et de signature sont fixées comme suit à compter de ce jour.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, et de signer seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Mme COUPEAU Catherine, Inspectrice des finances publiques.

COUPEAU Catherine	Inspectrice des finances publiques	
----------------------	---------------------------------------	--

M. TIPAKA Clément, Inspecteur des finances publiques.

TIPAKA Clément	Inspecteur des finances publiques	
-------------------	--------------------------------------	--

En cas d'absence de Mme COUPEAU et de M. TIPAKA : Mme DALLEAU Françoise, Contrôleuse principale des finances publiques et Mme EVAN Sylvette, Contrôleuse des finances publiques.

DALLEAU Françoise	Contrôleuse principale des finances publiques	
----------------------	---	--



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EVAN Sylvette	Contrôleuse des finances publiques	
------------------	---------------------------------------	--

DÉLÉGATIONS SPECIALES

I Service Dépenses SPL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seules,

- toutes opérations n'engageant pas la responsabilité du comptable ;
- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne.

Mme EVAN Sylvette et Mme DALLEAU Marie, Contrôleuses des finances publiques.

EVAN Sylvette	Contrôleuse des finances publiques	
CAFAFA Laureen	Contrôleuse des finances publiques	

II Service Recettes SPL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations n'engageant pas la responsabilité du comptable ;
- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 20 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Mme DALLEAU Françoise, Contrôleuse principale des finances publiques et M. JANSSENS Alain, Contrôleur des finances publiques,

DALLEAU Françoise	Contrôleuse principale des finances publiques	
----------------------	---	--



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JANSSENS Alain	Contrôleur des finances publiques	
-------------------	--------------------------------------	--

III Service Amendes – Taxes d'urbanisme

Reçoit délégation de pouvoirs pour signer seul,

- toutes opérations n'engageant pas la responsabilité du comptable ;
- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 15 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

M. HAILLOT Jean-René, Contrôleur des finances publiques.

HAILLOT Jean-René	Contrôleur des finances publiques	
----------------------	--------------------------------------	--

IV Service COMPTABILITE-ACCUEIL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations et correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les documents comptables (comptabilité Etat).
- tout octroi de délais de paiement de moins de 6 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 5 000 € en principal ;
- les mainlevées suite à paiement.

Monsieur HAILLOT Jean-René et Madame SALEZ Jocelyne, Contrôleurs des finances publiques ; Messieurs CHEVALIER Philippe, MARSEAULT Boris, ROBERT Christian et VITRY Bernard, Mme VAQUERO Carol, Agents administratifs principaux des finances publiques, ainsi que Mme BEGUE Marie-Priscilla, agente administrative.

HAILLOT Jean-René	Contrôleur des finances publiques	
----------------------	--------------------------------------	--

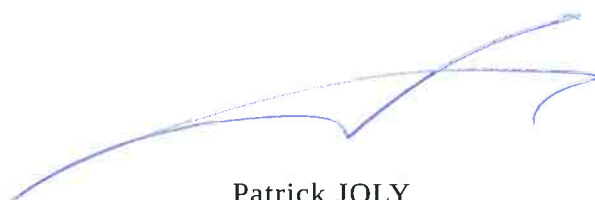


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SALEZ Jocelyne	Contrôleuse des finances publiques	
CHEVALIER Philippe	Agent administratif principal des finances publiques	
MARSEAULT Boris	Agent administratif principal des finances publiques	
ROBERT Christian	Agent administratif principal des finances publiques	
VITRY Bernard	Agent administratif principal des finances publiques	
VAQUERO Carol	Agente administrative principale des finances publiques	
BEGUE Marie-Priscilla	Agente administrative	

Le chef de service comptable



Patrick JOLY